

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. L

LÉVIS - DÉCEMBRE 1944

No 12

LE PÈRE CLAUDE-CHARLES DE BEREY

(Suite et fin)

Le Père de Berey et sa pension

On sait que le gouvernement anglais, après s'être emparé de la Nouvelle-France, décida que les Jésuites et les Récollets ne se perpétueraient pas dans le pays. Les nouveaux maîtres du Canada transformèrent le collège des Jésuites de Québec en casernes, mais les Pères Jésuites qui avaient survécu à la Conquête y conservèrent quelques pièces. Les Récollets, plus chanceux, ne furent pas chassés de leur couvent. Seulement, leur chapelle servit au culte protestant pendant quelques années. Les Récollets continuèrent à habiter leur couvent jusqu'à l'incendie de 1796.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, nous apprend que le Père de Berey recevait du gouvernement anglais un traitement ou une pension de cinq cents louis, équivalent à quinze cents louis de nos jours. Aussi avait-il ses appartements séparés, où il recevait ses amis, donnait des dîners aux gouverneurs, voire même au duc de Kent.

M. de Gaspé ne semble pas très certain de son avancé puisqu'il prend la peine d'ajouter: je l'ai souvent entendu dire.

Ceux qui avaient informé M. de Gaspé étaient dans le vrai. Le Père de Berey reçut une pension du gouvernement pendant plusieurs années.

L'inventaire de la succession du Père de Berey, dressé par le notaire Michel Berthelot le 21 mai 1800, révèle la vérité à ce sujet. Au chapitre des dettes actives de la succession, M. Berthelot écrit: "Dû au gouvernement par le Révérend Père Berey un mois d'appointement pour pension, laquelle somme le dit curateur (François Duval) ne peut dire à quoi elle peut se monter, le dit Révérend Berey ayant pris des accomptes".

On sera peut-être surpris de constater ce traitement de faveur pour les Pères Récollets quand les Pères Jésuites, eux, ne recevaient rien du gouvernement.

Il y a une distinction à établir ici. Les Récollets appartenaient à un ordre mendiant. Ils n'avaient pas de seigneuries ni ne tiraient aucun revenu de leurs terres. Ils vivaient des aumônes qu'on voulait bien leur faire. De là, l'obligation morale du gouvernement de les aider. Les gouverneurs anglais comprirent qu'en les empêchant de se perpétuer on mettait les survivants dans l'indigence absolue et c'est pourquoi ils n'hésitèrent pas à donner une pension au Père de Berey, qui devait aider ses frères en religion.

Le cas n'était pas le même pour les Pères Jésuites. Ceux-ci avaient plusieurs seigneuries, et le gouvernement leur permit d'en retirer les revenus jusqu'à la mort du Père Casot, le dernier survivant de cet ordre, arrivée en mars 1800.

Il resterait à établir si, à l'aide de sa pension, le Père de Berey aida réellement ses frères en religion. Nous voulons le croire mais aucune preuve écrite ne nous le dit.

Le Père de Bery et l'Habeas Corpus

On sait que la loi de *Habeas Corpus* qui existe en Angleterre depuis le règne de Charles II garantit la liberté du sujet en ce sens qu'un individu qui se croit arrêté injustement a le droit d'aller devant un juge pour obtenir sa liberté si son arrestation n'est pas valide. Les Anglais tiennent à leur loi d'*Habeas Corpus* comme à la prunelle de leurs yeux. Et ils ont raison car, avant eux, aucun pays au monde n'avait adopté une loi aussi libérale.

Nos pères aimaient les lois françaises. Toutefois, ils ne tardèrent pas à se rendre compte que certaines lois anglaises étaient supérieures aux lois en vigueur dans l'ancienne colonie de la Nouvelle-France, et ils demandèrent de bonne heure la liberté du sujet comme elle existait en Angleterre. En 1784, des requêtes circulèrent dans le pays pour obtenir d'étendre au Canada la loi de *Habeas Corpus*.

Le gouverneur Haldimand, si universellement détesté par les Canadiens-français, favorisa de toutes ses forces l'introduction d'une loi aussi bienfaisante dans le pays. N'avons-nous pas là une nouvelle preuve que nos historiens ont été trop sévères pour Haldimand? Notre historien national F.-X. Garneau, d'ordinaire antipathique à Haldimand, lui rend justice sur ce point. "Il serait injuste, dit-il, de faire peser toute la responsabilité de ses rigueurs sur lui seul. On doit reconnaître, à travers les préjugés et les préventions qui l'obsédaient, ses intentions bienveillantes pour les Canadiens".

C'est l'année suivante, en 1785, que le Conseil législatif adopta la loi 24 George III, chapitre I. Cette ordonnance ne donnait pas toutes les dispositions de la loi anglaise de *Habeas Corpus*, mais elle garantissait au moins le sujet canadien contre les arrestations injustes.

Au Conseil législatif, la nouvelle loi eut des adversaires tenaces. Les victoires ne se remportent pas sans lutte et, en

1785, la victoire de la liberté du sujet ne fut remportée qu'après une lutte très contestée.

Dans la notice qu'il a consacrée au Père de Berey dans son *Panthéon Canadien*, Maximilien Bibaud écrit que le Père réclama contre la proposition de M. de Lacorne Saint-Luc d'exclure les communautés religieuses du bénéfice de l'*Habeas Corpus*.

C'est précisément au Conseil législatif que M. de Lacorne Saint-Luc, pourtant très entiché des lois et coutumes anglaises, s'opposa à la loi de l'*Habeas Corpus*. Il voulait s'en tenir à la constitution de 1774, qui d'après lui, était très libérale pour les Canadiens. C'est au cours de la discussion que M. de Lacorne Saint-Luc fit ses remarques au sujet des communautés religieuses. Il n'avait aucun grief contre elles mais il prétendit qu'elles n'avaient pas besoin des privilèges de l'*Habeas Corpus*.

Le Père de Berey, évidemment, ne faisait pas partie du Conseil législatif mais il était remuant et ne se gênait pas de dire ce qu'il pensait. Il protesta énergiquement contre l'exclusion des religieux des privilèges de la loi qu'on voulait faire entrer dans les statuts.

Le Père de Berey, prédicateur

Les Archives de l'Archevêché de Québec possèdent un curieux billet de Mgr Jean-François Hubert au Père de Berey. Il est en date du 17 juin 1793. Mgr Hubert écrit au commissaire provincial des Récollets qu'il a appris son indisposition à la suite de son dernier sermon à la cathédrale; en conséquence, il le dispense de faire le sermon à la même Cathédrale le jour de la Dédicace.

La Dédicace était autrefois une fête d'obligation dans le diocèse de Québec. C'était une des grandes fêtes de l'année et il semble que si le Père de Berey n'avait pas été un prédicateur de quelque renom il n'aurait pas été invité par

l'évêque à donner le sermon dans une occasion aussi solennelle.

Le Père de Berey était-il réellement un orateur éloquent? Aucun de ses sermons n'a été conservé et il est assez difficile de se prononcer avec connaissance de cause sur ce point.

La tradition, toutefois, veut que le Père de Berey ait été un des meilleurs prédicateurs de son temps. Dans l'étude qu'il a consacré au Frère Louis, le dernier Frère lai récollet, l'abbé Trudelle invoque le témoignage de l'abbé Proulx, qui avait été presque un contemporain du Père de Berey. M. Proulx disait à l'abbé Trudelle que le Père de Berey passait pour grand prédicateur et qu'il était souvent invité par Mgr Bailly de Messein à prêcher dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles dont l'évêque coadjuteur était curé.

Il ne faut pas oublier qu'on cultivait avec soin l'éloquence sacrée sous le régime français au Canada. On donnait des cours d'éloquence au collège des Jésuites et le séminaire de Québec veillait scrupuleusement à ce que ses prêtres s'expriment avec facilité dans la chaire sacrée. Quelques oraisons funèbres prononcées à Québec et à Montréal ont été publiées ou conservées et la critique moderne plutôt mal disposée à l'égard des écrivains et des orateurs qui ont précédé le dix-huitième siècle en a fait des éloges flatteurs. Citons parmi ces pièces d'éloquence les oraisons funèbres de Mgr de Laval, de Mgr de Saint-Vallier, de Mgr de Lauberivière, de Mgr de Pontbriand, de Jeanne Le Ber, du gouverneur Frontenac, du gouverneur de Callières. La plupart des sermons de l'abbé de La Colombière ont été conservés et ils mériteraient, au dire de bons connaisseurs, d'être publiés. On aurait là la preuve que ce régime français si *arriéré* comptait après tout des hommes de valeur dans plusieurs domaines. Le chanoine Fornel a laissé la réputation d'un orateur de grand talent, et le Jésuite Duplessis, né et élevé à Québec, n'a-t-il pas été un des prédicateurs les plus populaires de la vieille France?

L'éloquence, sans doute, est jusqu'à un certain point un don de naissance mais ce don il faut le cultiver et le développer afin de le perfectionner. Le Père de Berey mit en pratique les leçons reçues au séminaire de Québec et, plus tard, devint un orateur fort goûté.

Le Père de Berey et le duc de Kent

On l'a écrit plusieurs fois avant nous. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, pendant ses sept années de séjour à Québec, fréquenta beaucoup plus les Canadiens-français que les Anglais. Ses relations avec les membres de la famille de Salaberry, le curé Renault, etc, etc, sont bien connues.

Le duc de Kent habitait, rue Saint-Louis, la maison qui a pris le nom de Kent House, presque en face du couvent des Récollets. Il connut donc le Père de Berey qui devint un de ses amis.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, raconte une aventure savoureuse au sujet du duc de Kent et du Père Récollet :

“Le duc de Kent, dit-il, avait reçu une invitation du Père pour midi, heure à laquelle finissait la parade qui avait lieu vis-à-vis du couvent des Récollets. Le Père de Berey, qui avait été aumônier d'un régiment, qui avait même été blessé en administrant les mourants sur un champ de bataille, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques.

“Or donc, au jour convenu, voulant recevoir dignement le fils de son souverain, il avait fait disposer un petit parc d'artillerie, vrai chef-d'oeuvre de mécanique, qui devait faire feu à midi sonnant, au moment de l'arrivée du prince et de ses aides de camp. Ces petits canons d'étain ou de plomb, montés sur de jolis affûts, étaient l'oeuvre d'un des Frères du couvent et devaient tous tonner à la fois.

“Soit que le prince, qui était un grand *martinet*, comme disent les Anglais (car il allait souvent pendant l'été, suivant

l'expression des soldats de son régiment, faire la bacchanale dans les casernes dès trois heures du matin, pour activer les paresseux à grands renforts de coups de canne), soit que le duc de Kent, dis-je, eût assez discipliné son régiment ce jour-là, ou pour un autre motif, il termina la parade vingt minutes plus tôt que de coutume et s'enfila dans le couvent avec ses aides de camp. Le Père de Berey, pris à l'improviste et au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie au moment où le prince faisait son entrée par la grande porte du couvent, le Père de Berey, qui était prompt comme la poudre, s'écria d'un ton assez bourru :

“— Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis. Je pensais Votre Seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade, afin de monter à l'improviste à l'assaut d'un paisible couvent.

“Le duc de Kent, après s'être fait expliquer la cause de la mauvaise humeur du fils de saint François, ne put s'empêcher d'en rire de bon coeur. Le Père de Berey, qui ne voulait pas s'être mis en frais de galanterie en pure perte, demanda au prince à la fin du dessert la permission de boire à sa santé. Et comme il prononçait ces mots: “Messieurs, à Mgr le duc de Kent”, une détonation formidable du parc d'artillerie, rapproché près de la porte du réfectoire, fit vibrer les vitres de l'appartement”.

Le départ du duc de Kent

Le départ du duc de Kent de Québec en 1794 fut si im promptu qu'il n'eut pas même le temps de faire ses adieux à ses meilleurs amis. Le clergé de la capitale voulait cependant exprimer ses sentiments de gratitude au fils du roi pour la bienveillance qu'il lui avait témoignée en toute occasion. La mode était alors aux *adresses*. C'est cette forme de politesse qu'on adopta. L'*adresse* du clergé lui fut envoyée à son nouveau poste, les signataires n'ayant pas pu la lui remettre avant son départ.

Qui rédigea cette *adresse*? Rien ne nous le dit, mais elle est bien dans le ton ordinaire du Père de Béréy. Ce qui nous fait croire surtout qu'elle fut l'oeuvre du Père de Béréy c'est que sa signature est la dernière du document. Sa qualité de commissaire provincial des Récollets lui donnait, il nous semble, préséance sur plusieurs des prêtres qui la signèrent avec lui.

“Qu'il plaise à Votre Altesse Royale, disait l'adresse, nous les habitants de la ville de Québec demandons très humblement à Votre Altesse Royale permission de lui présenter l'hommage de notre profond respect, nous la supplions de vouloir bien agréer nos compliments sincères de félicitation sur sa dernière promotion, qui va donner un libre essor à ses talents et à son zèle pour l'avantage et la gloire de la patrie, cette seule considération peut adoucir les regrets que le départ de Votre Altesse laissera dans cette Province.

“La bienveillance et l'attention de Votre Altesse Royale à soulager et protéger nos concitoyens en toutes circonstances fâcheuses, son affabilité et ses bontés à l'égard de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, la réunion de toutes les qualités aimables qui peuvent gagner les coeurs, ont rempli les nôtres de sentiments ineffaçables d'admiration et de reconnaissance.

“Permettez-nous d'assurer Votre Altesse de notre attachement invariable à sa personne, et de lui faire part des voeux ardents que nous formons pour qu'en toute occasion la gloire et les succès marchent sur ses pas.

“Nous demandons humblement à Votre Altesse Royale permission de saisir cette occasion pour déclarer nos sentiments inviolables de fidélité et loyauté envers notre très gracieux Souverain et toute son auguste famille, et de témoigner notre ferme attachement pour l'incomparable constitution de notre Mère Patrie. Ce sont là des sentiments que nous ne cesserons d'inculquer à nos enfants et que nous tâcherons de faire passer jusqu'à notre postérité la plus reculée”.

Les rapports du Père de Beréy et de Haldimand

On a vu que le duc de Kent prisait beaucoup la compagnie du Père de Beréy. Le père de la reine Victoria parlait et écrivait le français aussi bien que l'anglais, sa langue maternelle. Madame de Saint-Laurent sa compagne pendant tout son séjour à Québec était française et la plupart de ses domestiques étaient aussi d'origine française. Bref, le duc de Kent aimait l'esprit français, la répartie française, la finesse française. Le Père de Beréy possédait ces charmes et c'est pourquoi le duc de Kent se plaisait en sa compagnie.

Un autre personnage qui aimait la compagnie du Père de Beréy est le général Haldimand qui vécut à Québec. Haldimand, suisse d'origine, parlait plutôt le français que l'anglais. Son journal intime et la plupart de ses lettres sont écrits dans cette langue. On lui a fait une réputation de croque-mitaine. Peut-être butor dans sa vie militaire comme la plupart des officiers de son temps, dans la vie privée, Haldimand était galant et aimable. Madame de Riedesel, qui le rencontra plusieurs fois à Québec, lui rend ce témoignage.

Haldimand estimait-il le Père de Beréy pour les mêmes raisons que le duc de Kent? Nous l'ignorons, mais nous savons que le Père de Beréy obtint quelques faveurs de Haldimand pour lui-même, pour son couvent et peut-être aussi pour d'autres, compromis dans des aventures politiques.

En 1779, M. Porlier, curé de Saint-Ours, demandait au gouverneur Haldimand de lui confier une mission. Laquelle? Nous n'avons pu nous en assurer, la lettre du curé de Saint-Ours n'ayant pas été conservée.

Mais la réponse de Haldimand au curé Porlier du 5 juin 1779 a été conservée et le gouverneur lui répond qu'il ne peut lui confier la mission demandée puisqu'il vient de l'accorder au Père de Beréy.

Cette mission confiée au Père de Beréy est une énigme pour nous. Qui la résoudra?

Un démenti du Père de Berrey

La vieille *Gazette de Québec*, le premier journal publié dans notre Province, ne donnait pas souvent de nouvelles locales. Elle se contentait le plus souvent de publier dans ses colonnes les nouvelles d'Europe et des États-Unis. Cependant, le 19 septembre 1793, la *Gazette de Québec* publiait la note suivante :

“Nous apprenons que le Révérend Père Berrey, seul père survivant de l'ordre des Récollets, doit céder l'Église et le couvent de cet ordre pour être convertis en une église protestante, et servir de résidence à l'Évêque protestant. Le Gouvernement lui accordera en conséquence une honnête pension durant sa vie.”

Nous ignorons si les quelques religieux Récollets qui vivaient au couvent des Récollets lisaient la *Gazette de Québec*. En tout cas, le Père de Berrey ne tarda pas à être mis au courant de la nouvelle publiée dans ce journal et, immédiatement, il écrivit la rectification suivante qui parut dans le numéro suivant de la *Gazette de Québec*, celui du 26 septembre 1793. Il s'adressait à l'imprimeur du journal : “Monsieur, disait-il, vous êtes prié d'inscrire dans votre gazette prochaine, afin que le public soit parfaitement instruit et désabusé; que l'auteur anonyme du paragraphe inséré dans la Gazette du 19^e Septembre, s'il n'est pas un fallacieux et malicieux imposteur, ennemi du bon ordre, a fait du moins une erreur trop forte pour la produire ainsi publiquement. On répond à son faux exposé que le Révérend Père de Bérey n'est nullement le seul survivant de l'ordre des Récollets, et que plusieurs autres lui sont adjoints; qu'il ne doit par aucun motif, qu'il ne peut pas même par lui seul sans leur consentement céder et faire un abandon de l'Église et maison de son ordre et qu'il n'y est aucunement disposé, la manière d'agir bienfaisante et désintéressée qu'il a toujours eue jusqu'à ce jour envers le peuple Protestant, en leur permettant et même facilitant l'exercice de leur religion dans son Église, est une preuve trop publique et authentique de son zèle attentif à

obliger un chacun dans la diversité de ses sentiments, pour qu'il soit dit que contre le droit des gens, l'on veuille le dépouiller, ainsi que ses adjoints, de leurs propriétés, et qu'une Nation dont l'urbanité, les sentiments d'honneur et d'humanité forment le caractère, puisse lui dire et à ses conjoints: haec mea sunt veteres migrate coloni."

Le Père de Berey et l'autorité diocésaine

Le Père de Berey, nous l'avons vu, causa quelques ennuis à Mgr Briand et, plus tard, à Mgr Hubert. Mais le provincial des Récollets, malgré son indépendance de caractère et ses initiatives un peu osées parfois, était loyal à l'autorité diocésaine. Aussi, quand vinrent les déplaisants démêlés de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, et de Mgr Hubert, évêque de Québec, le Père de Berey n'hésita pas à briser une amitié qui durait depuis un grand nombre d'années avec l'évêque coadjuteur, pour se ranger du côté de l'autorité légitime représentée par Mgr Hubert.

Avec un entêtement et un manque de jugement inconcevables, Mgr Bailly de Messein avait été jusqu'à se servir de la *Gazette de Québec* pour porter à la connaissance du public ses griefs contre Mgr Hubert. Les prêtres de Québec furent bien obligés de le suivre sur ce terrain pour défendre leur évêque. Et, le 6 mai 1790, la *Gazette de Québec* publiait la protestation suivante contre les attaques de l'évêque de Capse:

"Pour manifester notre esprit de subordination, et rendre à la vérité l'hommage qui lui est dû, nous nous servons de la voie du papier public; la même qu'a employée l'Évêque de Capse, pour avancer témérairement que ses réflexions contre notre digne Évêque sont aussi celles de son Clergé. Nous protestons hautement que nous n'approuvons point de pareilles réflexions; nous les rejetons au contraire et les regardons comme des semences de division.

“Ce sont là les expressions les plus modérées dont nous puissions nous servir pour désavouer l'écrit de l'Évêque de Capse, inséré dans la *Gazette de Québec* du 29^{me} Avril dernier, et ceux qui pourroient paroître dans le même goût.

“Nous sommes persuadés que ces sentiments sont aussi ceux de la plus grande partie du Clergé de ce diocèse, et de la plus saine partie des citoyens tant de Québec que de Montréal; et nous nous flattons qu'ils n'approuvent de toute sa lettre que ces dernières lignes: votre clergé vous aime et vous respecte, les citoyens vous regardent comme un des plus dignes pasteurs du Canada”.

Cette protestation était signée par M. Gravé, vicaire général, M. Aug.-D. Hubert, curé de Québec, M. Bédard, procureur du Séminaire, MM. Boissonnault, Dubord, Sabrevois, Robitaille, etc, etc. Le Père Girault, supérieur des Jésuites, et le Père de Berey, provincial des Récollets, avaient tenus à se joindre à leurs confrères du clergé séculier pour désavouer les attaques de Mgr Bailly de Messein contre Mgr Hubert. Et on trouve leurs signatures au bas de la communication parue dans la *Gazette de Québec* du 6 mai 1790.

Le Père de Berey et les prêtres français

On a beaucoup parlé de la colonie française que le comte de Puisaye tenta d'établir dans le Haut-Canada en 1798. Ces Français, presque tous d'ancienne noblesse, avaient certains moyens, mais les autorités anglaises, méfiantes, les avaient dirigés dans l'Ontario habitée presque totalement par des protestants de langue anglaise. Les Français se trouvèrent vite dépaysés au milieu de cette population qui leur était relativement hostile. Ils retournèrent presque tous en Europe au bout de quelques années. Le résultat n'aurait-il pas été meilleur si la colonie du comte de Puisaye avait été établie dans la province de Québec où les nobles français auraient trouvé des frères de langue et de religion?

Mais il s'agit ici d'un projet antérieur à l'essai infructueux du comte de Puisaye et de ses amis. En 1792 et 1793, il avait été question de recevoir dans la province de Québec un certain nombre de familles et de prêtres que la Révolution française avait forcés de quitter leur pays.

Les différentes communautés religieuses du pays furent consultées sur ce projet. On voulait savoir ce qu'elles pouvaient faire en faveur de ces proscrits. Le Père de Berey, en sa qualité de commissaire provincial des Récollets, fut appelé à faire savoir au comité qui s'occupait de placer les familles et surtout les prêtres chassés de France. Le 25 mai 1793, le Père de Berey répondait ainsi aux questions qu'on lui avait posées :

“Sur l'exposé succinct dont il vous a plu m'honorer des intentions bienfaisantes et du pieux désir que témoigne Son Excellence notre bien-aimé lieutenant-gouverneur, d'avoir une connaissance étendue sur divers moyens des plus faciles et efficaces pour secourir, assister et procurer un agréable et salubre asile en cette colonie à nombre de respectables personnages et nombreuses familles qui se sont expatriés pour éviter la barbarie des tyrans et conserver cette aimable fidélité qu'ils avaient jurée, comme hommes et comme chrétiens, à Dieu et à leur légitime roi :

“Qu'il me soit permis d'observer à Son Honneur, que l'exposé des moyens proposés par notre illustre prélat Mgr l'évêque de Québec, pour remplir cet objet, renferme tout ce que l'on peut désirer de plus satisfaisant, et est un aiguillon trop pressant pour ne pas décider tout homme attentif à observer le devoir capital de la charité fraternelle, fut-ce même les plus indigents, pour assister, secourir leurs semblables autant qu'il est en leur pouvoir.

“Or, les Frères Mineurs Récollets dits Ordre de Saint-François d'Assise ayant domicile en ce pays; sont à la vérité du nombre des indigents, n'ayant pour tout fonds que le

produit des effets de la divine Providence, et pour sécurité de leur bien-être que les aumônes volontaires des fidèles. Cependant, sera-t-il dit que par ce motif nous voudrions nous dispenser du premier devoir naturel de faire à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fût fait, et de nous soustraire coupablement à la loi du Fils de Dieu, qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, non seulement de l'assister, mais même de le prévenir dans son besoin.

“Nullement, Monsieur, et Son Honneur sera parfaitement instruite que notre maison est à la vérité bien délabrée, depuis le premier siège, mais avec un peu de réparations faites par le gouvernement, elle peut devenir commode pour six personnes et plus, suivant l'étendue des réparations.

“Pour ce qui concerne notre maison des Trois-Rivières, un moyen facile et peu coûteux la rendrait en état de loger au moins de douze à quinze personnes consacrées au service de l'autel, elles auraient une d'autant plus grande commodité que l'église leur servirait pour toutes leurs fonctions sacerdotales sans préjudicier au prêche du ministre du lieu. Mais le moyen serait facile de transporter la chambre d'audience à la ville de William-Henry, bien plus peuplée et dont les édifices sont bien plus beaux et bien plus commodes que dans le bourg des Trois-Rivières.

“Quant à la maison de Montréal, elle pourra loger douze prêtres. En distribuant les diverses chambres du bas de la maison à Québec, les Messieurs qui nous seront adjugés pourront vivre en société comme nous. Je l'offre avec plaisir. La maison de Montréal, plus abondante en quêtes que celle de Québec, peut bien nourrir ceux qui lui seront présentés. Ainsi le gouvernement et Son Honneur seront vraiment persuadés que nous nous offrons à secourir nos frères malheureux autant qu'il sera en notre pouvoir.

“Mais pour l'assistance des pauvres familles expatriées qui pourraient venir en ce pays, il est un moyen de les loger et de leur donner un asile dans les différentes casernes, tant

à la ville de William-Henry que dans celle établie à Maskinongé par le général Haldimand, dont la majeure partie subsistant en bon état demanderait peu de réparations pour hiverner commodément ces pauvres exilés, et les mettrait à même d'acquérir des terres faciles à labourer et avantageuses pour la culture.

“Voilà, Monsieur, toutes les connaissances que je puis donner pour assurer un asile aux familles qui viendraient se réfugier en ce pays, à moins qu'elles ne se retirassent sur les seigneuries du Haut-Canada, où elles trouveront des terres à affermer et à prendre en culture. Et telles sont les offres que je fais au nom des religieux pour l'assistance des prêtres réfugiés en ce pays”.

Le projet n'eut pas de suite, du moins en ce qui concernait les couvents des Récollets. Les quelques prêtres qui passèrent ici furent employés au ministère paroissial et la plupart d'entre eux moururent au Canada.

Où mourut le Père de Béréy

On verra souvent un octogénaire rapporter assez fidèlement des événements qui se sont déroulés dans sa jeunesse et ne pas avoir le moindre souvenir de choses qu'il a vues ou entendues raconter quelques années auparavant. C'est ainsi que M. Aubert de Gaspé a pu, à l'âge de près de quatre-vingts ans, écrire des pages si intéressantes et si vraies sur la vie canadienne au temps de sa jeunesse. Et il est à noter qu'à son propre témoignage et à celui des siens ses *Mémoires* ont été écrits *de mémoire*. Et, pourtant, les dates qu'il donne sont presque toujours exactes.

Un des contemporains de M. de Gaspé, le député commissaire général James Thompson décédé à un âge très avancé, avait le même privilège que son ami. A l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, il racontait avec une fidélité étonnante des événements auxquels il avait pris part trois quarts de siècle auparavant.

M. Thompson écrivit en 1866, peu de temps avant sa mort, une relation de l'incendie du couvent des Récollets en septembre 1796, dont il avait été témoin dans son enfance et son récit concorde parfaitement avec des comptes rendus contemporains que le vieillard n'avait certainement jamais lus.

Pour une fois, tout de même, nous prenons la mémoire de M. Thompson en défaut sur un point d'histoire peu important mais qu'il est peut-être bon de relever.

Dans son récit de l'incendie du couvent des Récollets, M. Thompson nomme les Pères et les Frères Récollets qu'il a connus. Du Père de Berey, il écrit :

“Le Père Berré (Berey) se réfugia dans une maison retirée dans la rue Saint-Louis qui appartenait à M. François Duval, alors clerc du Marché de la haute-ville. Il y est mort” (1).

Il est parfaitement vrai qu'après l'incendie du couvent des Récollets, le Père de Berey alla vivre dans une maison de la rue Saint-Louis qui était la propriété de M. Duval. A sa mort, en 1800, le Récollet devait encore un an de loyer à M. Duval et celui-ci en réclama le paiement de sa succession.

Mais le Père de Berey ne résida pas plus d'une couple d'années dans cette maison située sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à quelques pas de l'ancien couvent des Récollets. Il loua ensuite une maison de la rue Sainte-Anne, propriété de M. Isaac Roberts, marchand. C'est dans cette dernière maison qu'il décéda le 18 mai 1800. L'inventaire de la succession du Père de Berey dressé par le notaire Michel Berthelot dit formellement qu'il décéda dans cette dernière maison. Et il est à noter que le notaire Berthelot dressa son inventaire trois jours après la mort du Père de Berey et dans la maison même où il était décédé. Il ne se trompait donc pas.

(1) J.-M. Lemoine, *L'Album du Touriste*, p. 41.

L'inventaire du Père de Berey

Nous avons tenté à différentes reprises de faire ressortir tout ce qu'on peut retirer de renseignements pour la petite histoire dans les inventaires de nos anciens notaires. Les tabellions d'aujourd'hui, poussés par la vie moderne, s'efforcent de faire court et vite. Ceux de l'ancien temps, moins pressés de besogne et aussi plus méticuleux, pour ne pas dire plus consciencieux, travaillaient pour l'histoire en même temps que pour leurs clients. Dans les contrats de mariage, les testaments, les inventaires, etc, ils n'oubliaient aucun détail. Leurs actes étaient parfois longs, très longs, apparemment oiseux, mais que de détails intimes, utiles pour ceux qui veulent étudier la vie, les moeurs, les coutumes de nos ancêtres. Ne nous laissons pas de le répéter c'est dans ces actes jaunis par le temps, indéchiffrables souvent pour les non initiés, qu'on trouvera la vraie physionomie de ceux qui firent notre pays.

L'inventaire de la succession du Père de Berey dressé par le notaire Michel Berthelot le 21 mai 1800, trois jours après la mort de l'ancien Récollet, nous fournit bon nombre de détails intimes et inconnus sur ce religieux quelque peu déformé par la légende. En présence du curateur nommé à la succession du Père de Berey, M. François Duval, et accompagné de son priseur, le sieur Jean-Baptiste Chevalier, le méticuleux notaire visite le logement du Récollet de la cave au grenier, il ouvre les armoires et examine longuement tout ce qui tombe sous ses yeux. Il note chaque objet avec la valeur que lui donne le sieur Chevalier qui a préalablement prêté serment de faire son estimation honnêtement et consciencieusement. Qu'on ne se moque pas de ces officiels de l'ancien temps. Ils avaient leurs défauts mais l'honnêteté était le principe de leurs actions toujours et partout.

Le Père de Berey, sécularisé depuis l'incendie du couvent des Récollets le 6 septembre 1796, avait d'abord occupé une maison de M. François Duval, rue Saint-Louis, à Québec. A sa mort, il était le locataire d'Isaac Roberts, mar-

chand, dans une maison de la rue Sainte-Anne, non loin du couvent où il avait vécu tant d'années heureuses.

Essayons de résumer l'inventaire du notaire Berthelot.

Le Père de Berey, de toute évidence, ne puisait pas sa science dans ses propres livres puisqu'il n'en possédait que cinq "vieux" et si peu importants que le notaire ne prend pas même la peine de mentionner les titres. C'est que le Père de Berey était plutôt un homme d'action que d'étude. Aussi longtemps qu'il avait vécu en communauté, il avait à sa disposition la bibliothèque du Couvent. Une fois sécularisé, il était trop vieux et peut-être trop pauvre pour s'entourer de livres.

L'ameublement de l'ancien Récollet était plus que modeste: deux tables carrées, un grand fauteuil, deux bergères, deux chaises d'assemblage, quatre chaises empaillées, une chaise d'aisance, un beaudet, une couchette en tombeau, une paillasse avec son traversin et trois couvertes. Sur les murs de son logement, on note quatre cadres, probablement des peintures religieuses sauvées de l'incendie du couvent des Récollets.

Une couchette à tombeau, dit l'inventaire! Ce curieux meuble ne donne-t-il pas raison à la croyance populaire qui veut que les Récollets couchaient chaque soir dans la tombe qui devait les emporter au cimetière ou dans les caves de leur chapelle de la rue Saint-Louis? Le Père de Berey, sécularisé, avait peut-être voulu garder les règlements et les coutumes de son ordre.

M. Aubert de Gaspé raconte avec force détails humoristiques que le Père de Berey recevait souvent à dîner des personnages importants du monde politique ou militaire. Il laisse même entendre que le duc de Kent, père de la reine Victoria, fut son hôte de temps en temps pendant les quelques années qu'il passa à Québec. Franchement, si tel est le cas, le joyeux duc de Kent devait se contenter de manger

dans des assiettes de grès dans ces occasions car le Père de Berey n'en possédait pas d'autres. L'inventaire mentionne bien cinq fourchettes et cinq cuillers d'argent dont une potagère, le tout pesant environ cinq livres, mais le reste du service de table n'aurait pas fait le bonheur d'une ménagère de cinquième ordre. Le priseur Chevalier estime les sauciers, les assiettes, les plats, les sucriers, les beurriers, les pots, etc, etc, à quelques sous chacun.

Les hardes et linges du Père de Berey consistaient en trois vestes, cinq paires de culottes, neuf serviettes, quatre bonnets de coton, cinq paires de bas de laine, une nappe, six draps, vingt-huit mouchoirs, cinq "mutandes", deux matelas, onze serviettes, etc, etc.

L'inventaire note une chapelle portative, plutôt pauvre: une chasuble à deux faces, deux aubes, un calice avec sa patène et ses burettes, six amicts, etc, etc.

Le Père de Berey gardait un cheval sous poil noir estimé à 12 livres, une calèche, un cabriolet, une charrette, deux carrioles, etc.

Le Père de Berey, s'il faut en juger par l'inventaire du notaire Berthelot, était un peu négligent dans le paiement de ses comptes. Ainsi, il devait un an de loyer à M. Duval, et, lors de sa mort, il n'avait pas payé son boulanger depuis douze mois. Il avait également négligé de payer un compte de neuf livres au docteur Jean-Baptiste Chrétien qui l'avait soigné quelques années avant sa mort.

Nous pourrions glaner plusieurs autres détails dans l'inventaire de la succession du Père de Berey mais il faut nous borner. Disons, en terminant, que la tombe du Père de Berey confectionnée par le menuisier Pierre Emond coûta dix-huit chelins et que la fabrique de Notre-Dame de Québec chargea à la succession neuf livres pour le service et l'enterrement du Père de Berey à la cathédrale.

Que conclure sur le Père de Berey

Il est certain qu'aujourd'hui un fils de saint François qui fréquenterait les cercles qu'affectionnait le Père de Berey serait *remarqué* — pour nous servir du langage populaire — et que ses supérieurs le ramèneraient bien vite dans sa cellule. Mais il ne faut pas oublier que le Père de Berey vécut à une époque *transitoire*. Il fallait nous soumettre au vainqueur ou tout au moins subir ses lois et ses caprices sans protester. Ne voyons-nous pas la chapelle des Récollets de Québec servir le même jour à l'office des catholiques et au prêche des protestants. Que serait-il arrivé si le Père de Berey avait refusé aux protestants de se servir de la chapelle du couvent? On s'en serait emparé de force et les moines, probablement, auraient été expulsés de leur couvent.

La guerre crée des situations étranges, humiliantes parfois, mais on les explique et on les excuse, en répétant: — C'est la guerre!

Le Père de Berey vécut à la fin du régime français et à la naissance du régime anglais. Ses accointances avec les officiers supérieurs de l'armée anglaise et les personnages civils nous valurent peut-être certaines faveurs qu'on a attribuées à d'autres.

A ce titre, peut-être pouvons-nous l'excuser d'avoir promené sa bure de Récollet dans des milieux où, dans toutes autres circonstances, elle aurait été mal à l'aise.

C'est peut-être cette pensée qui a porté M. de Gaspé à porter un jugement plutôt favorable sur le Père de Berey.

“On reprochait, dit-il, au supérieur des Récollets d'être par trop courtisan: on oubliait qu'issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance, et que si, dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc de la raillerie, d'un autre côté ses manières, ses con-

naissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique, en faisaient un jouteur que personne n'attaquait impunément. Il dînait même au mess des officiers de l'armée anglaise, où ses saillies, ses bons mots, ses réparties vives, étaient très appréciés."

Citons aussi sur le Père de Berey un autre témoignage, celui-ci plus autorisé puisqu'il venait de l'évêque de Québec, Mgr Briand, qui, dans la vie ordinaire était la douceur même et, phénomène étrange, dans ses lettres d'une énergie de fer. Il écrivait à l'abbé Étienne Marchand, curé de Boucherville et vicaire général du diocèse, le 28 juin 1789, que le Père de Berey était sur le point de passer en Europe. L'évêque semblait se réjouir de son départ. Ce départ, cependant, ne se réalisa pas. Mgr Briand terminait sa lettre par cette phrase: "C'est un étourdi, en vérité, et il y a peu d'apparence qu'il change."

P.-G. R.

LA SUCCESSION DES BIENS DE MGR DENAUT

Dernièrement, on a demandé: "Qui hérita des biens de Mgr Denaut qui fut évêque de Québec de 1797 à 1806, tout en restant curé de Longueuil"? Comme il s'agit d'un fait historique, mieux vaut publier ce que nous avons pu relever dans les archives du district de Montréal.

Mgr Pierre Denaut, né à Montréal le 20 juillet 1743, décéda le 17 janvier 1806 à Longueuil et il fut inhumé le 20 janvier. Mgr Plessis, coadjuteur de Québec, officia aux funérailles et vingt-quatre prêtres furent présents.

Après la sépulture on apprit que le prélat défunt avait dressé son testament en 1803 et qu'il l'avait déposé en l'étude du notaire Louis Chaboillez, à Montréal.

Par cet acte, le testateur léguait tous ses biens à Marguerite-Amable Denaut "sa petite nièce" qu'il instituait son unique héritière et sa légataire universelle, à charge, cepen-

dant de payer, chaque année, à Amable Denaut, soeur du testateur, une pension de 600 chelins tant qu'elle vivrait...

Pour l'exécution du testament, Mgr Denaut nommait l'abbé Pierre Conefroy, curé de Boucherville et l'abbé Antoine Lemaire Saint-Germain, curé de Varennes.

De plus, lesdits abbés Conefroy et Lemaire auraient l'administration de toute la succession jusqu'à la majorité de la légataire universelle, Marguerite-Amable Denaut, à qui ils rendraient compte le temps venu. Au cas de décès de ladite légataire avant sa majorité et sans enfants issus d'elle en légitime mariage, M. l'abbé J.-A.-Henri Roux, supérieur du séminaire de Montréal devenait héritier et légataire universel.

Sept jours après la sépulture de l'évêque, l'abbé Pierre Conefroy en sa qualité de seul exécuteur testamentaire survivant (1) faisait procéder l'inventaire.

La liste des biens mobiliers est longue, moins cependant que celle de plusieurs grands bourgeois de l'époque. Laisant de côté les articles ordinaires on note une montre en or, trois tabatières, une en or, une en écaille et une en bois; une longue-vue, deux capots de castor, deux manchons de loup, deux chevaux, une carriole couverte avec ses robes, environ 90 gallons de vin de Porto et de Madère (sous le régime anglais les vins de Portugal remplaçaient les vins de France, on sait pourquoi). N'oublions pas la bibliothèque qui comptait 109 volumes. Il y avait les oeuvres de Virgile, Juvénal, Racine, Corneille, Molière, Boileau, Fénelon, d'Alembert, Rousseau, Voltaire, Raynal, ainsi que les oeuvres de divers prédicateurs, des ouvrages de droit canonique, des histoires ecclésiastiques, etc.

En outre, il était dû au défunt diverses sommes par le gouvernement, le Séminaire de Montréal, Mgr Plessis et le curé de Soulanges.

Enfin, apparaissaient 51,986 chelins, de rentes sur biens fonds, puis cent acres de terre à York (Toronto), deux terres dans le Nouveau-Brunswick et une terre à Nicolet.

Les 24 et 25 février, le notaire Chaboillez rédige le pro-

(1) L'abbé Lemaire Saint-Germain était mort en 1804 et il n'avait pas été remplacé.

cès de la vente de biens mobiliers qui rapporte 12,189 chelins et 3 sols. Presque toute la bibliothèque est achetée par des abbés, aussi par MM. de Boucherville et D.-B. Viger.

Au mois de mars, l'abbé Conefroy vend à Mgr Plessis, évêque de Québec, représenté par son procureur, l'abbé François Deguise, curé de Varennes, la terre sise en la seigneurie de Nicolet pour la somme de 5,000 chelins.

L'exécuteur testamentaire faisait cette vente parce que l'immeuble de Nicolet était plus onéreux que profitable à la légataire universelle.

Enfin, au mois d'avril 1807, l'abbé Conefroy nommait comme son procureur, William Stanton, assistant paie-maitre général de York dans le Haut-Canada. Celui-ci devenait autorisé à vendre la terre sise dans la future ville de Toronto. Les notaires, qui signèrent la procuration furent P. Lukin et L. Chaboillez.

Le 14 janvier 1813, contrat de mariage de l'héritière avec Frédéric-Auguste Quesnel, avocat et capitaine du 5e bataillon. Sont présents: les abbés P. Conefroy, François Boucher de la Perrière, Augustin Chaboillez et Marguerite Chaboillez, épouse du notaire Chaboillez.

L'époux apportait ses biens, meubles et immeubles dont 1,000 livres courant entrèrent dans la communauté.

L'épouse apportait les biens dont elle héritait de son oncle, desquels "1,000 livres courant" entraient dans la communauté, le mariage fut célébré à Boucherville le 20 janvier. L'épousée avait 24 ans et l'époux, 28 ans.

A la cérémonie assistaient P. de Rocheblave, Wm Selby, Louis Chaboillez, Henry Munro, Jean-Roch Rolland, F.-X. de la Perrière, Janvier Dontail-Lacroix, Louis-René Chaussegros de Lery et bien d'autres.

Par ce mariage, la "petite nièce" orpheline de mère et quasi de père (car celui-ci vivait dans l'Ouest) pénétrait dans la meilleure société montréalaise et l'avenir devait lui apparaître sous les plus agréables couleurs.

De l'union Quesnel-Denaut naquirent cinq enfants de 1814 à 1819, mais ces maternités successives et rapprochées semblent avoir épuisé la jeune femme. Aussi, au mois de

mars 1820, se sentant irrémédiablement atteinte elle dicte son testament au notaire Doucet.

La testatrice lègue aux pauvres 125 livres, cours actuel; 1000 livres à chacun des enfants alors vivants. Cependant ils ne devaient toucher cette somme qu'après la mort de leur père.

Quant aux restes de ses biens, meubles et immeubles, la "pleine propriété en était donnée à son mari qu'elle instituait son légataire universel, à charge de payer une rente viagère de 36 livres à son père".

Le 6 avril 1820, Marguerite-Amable-Henriette Denaut était inhumée à Montréal. L'acte de sépulture la dit âgée de 28 ans, 4 mois, 6 jours. La frêle maman décéda-t-elle dans le fief Saint-Joseph que son mari avait acquis en 1815 et sur lequel il avait fait ou devait faire construire l'opulent manoir du Souvenir (2).

Après la perte de son épouse, Frédéric-Auguste Quesnel se lança dans la politique et il s'y maintint jusqu'à la fin de son existence. D'abord député, il devint membre du Conseil exécutif, puis du Conseil législatif. Peu avant de s'éteindre, en 1866, il était alors âgé de 81 ans, tous ses enfants étant décédés. (3) il légua ses biens à son très actif neveu, Charles-Joseph Coursol, qu'il appelle son "fils adoptif". Il serait oiseux de repasser ici la carrière exceptionnelle de M. Coursol qui fut successivement et parfois simultanément, coroner, surintendant de police, commandant de régiment, maire, magistrat de police, député, etc.

L'héritier Coursol devait remettre la plupart des biens reçus à ses propres enfants, mais pour diverses raisons il fallut en 1880 faire passer une loi (Victoria, 43, 44, ch. 79) pour tout régulariser.

Tels sont, en résumé, quelques épisodes d'une importante succession.

E.-Z. MASSICOTTE

(2) Cahier des Dix, no 2, p. 113.

(3) Quatre moururent en bas âge et l'aîné Pierre-Adolphe-Auguste, né en 1814, expira en 1853. Voir généalogie de la famille Quesnel par E.-Z. Massicotte dans le *B.R.H.* de 1917, p. 342.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTIÈME VOLUME DU
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

	PAGES
<i>Alcide</i> , Le combat de l'.....	152
Alquier, officier de Béarn, M. d'.....	159
Amyot, Le Récollet Hyacinthe.....	345
Apprentissage en 1875, L'.....	157
Arracheurs, Notoires	348
Assomptionnistes au Canada, Les.....	9
Aubrespy de Lafarelle, Pierre-Philippe.....	271
Augustines au Canada, Les.....	34
Bailleul, Caput Odet de	77
Barnard, Joseph	248
Barnoin, François de.....	248
Barolet, R. P. Chs-Adélard.....	248
Barolet, René-Claude	248
Baron, Edouard	248
BAROUX, R. P. Ls-Et-Alex	249
Barraute, Jean-Pierre Bachoie de.....	249, 265
Barré, Isaac	249
Barré, Laurent	249
Barré, Raoul	249
Barrette, Antonio	280
Barrette, L'abbé Laurent.....	249
Barron, Edmond	280
Barrois, Jacques	280
Barry, David-Rouleau	280
Barry, L'hon. Dennis	280
Barry, Robertine (Françoise)	280
Barsalou, Joseph	280
Barthe, Georges-Isidore	281
Barthe, Joseph-Guillaume	281
Barthe, Meilleur	281
Barthe, Ulric	281
Bartlett, William Henry	282
Barwis, Thomas Sheppard.....	282
Basiliens de Saint-Sauveur, Les.....	9
Basiliens du rithe ruthène, Les.....	10
Bassano, La duchesse de.....	282
Basserode, J.-B.-Guillaume, Le Prévost de.....	282
Basset, Bénigne	282
Bastien, Hermas	282 253
Bastien, L'hon. Cléophas.....	282 253
Bastien, L'abbé Joseph-Alfred.....	282 252
Bataille du 28 mars 1736.....	319
Batchelor, Georges	283
Batoche	283
Baudan, Le chirurgien	283
Baudart de Vandésir.....	283
Bauffremont, Joseph de.....	284
Baugy, Louis-Vital	284
Bauset, René-Adolphe	284
Bauve, Nicolas	284
Baxter, L'hon. James.....	284
Bayfield, Henry Wolsey.....	62
Baylis, Samuel Mathewson.....	285
Bazile, Charles	285
Bazin, Adolphe	285

Bazinet, Jean-Baptiste	285
Bazinet, Louis	285
Bazire, Charies	285
Bédard, Avila	224
Bédard, L'hon. Elzéar	222
Bédard, Jean-Baptiste	221
Bédard, L'abbé J.-B.-Charles	221
Bédard, Joseph	221, 222
Bédard, Joseph-Edouard	222
Bédard, J.-Ephraïm	223
Bédard, Joseph-Hercule	223
Bédard, Joseph-Isidore	222
Bédard, Philéas-Hector	223
Bédard, L'hon. Pierre	221
Bédard, Pierre	223
Bédard, Pierre-Armand	223
Bédard, Pierre-Hospice	222
Bédard, Rodolphe	223
Bédard, L'abbé Thomas-Laurent	221
Bédard, Théophile-Pierre	222
Bédard, L'abbé	222
Bedini, Mgr	224
Bedout, Jacques	224
Bedout, Jean-Antoine	224
Beek, John Gerbrand	221
Beemer, Horace Janson	221
Bégin, Charles	225
Bégin, Joseph-Alphonse	225
Bégin, Joseph-D.	225
Bégin, Louis	224
Bégin, Le cardinal L.-N.	225
Bégon, Chs-Michel	225
Bégon, Madame	248
Bégon, Michel	225
Bégon, Michel-Jérôme-Etienne	247
Béique, L'hon. F.-L.	285
Béland, L'hon. Henri-Sévérin	286
Béland, Joseph	286
Bélanger, Dina	286
Bélanger, Horace	286
Bélanger, R. P.	286
Belestre, François-Marie Picotté de	101, 319
Bellot, Antoine-Joseph de, officier de Guyenne	159, 272
Bénédictines du Manitoba, Les	47
Bénédictins au Canada, Les	8
Benoist, Le chevalier Antoine-Gabriel	103
Berey des Essarts, La famille de	310
Berey des Essarts, L'officier	310
Berey, Le Père Claude-Charles de	321
Bermen de la Martinière, Claude-Antoine de	75
Berthemet, L'aide-chirurgien	137
Bigot, L'intendant	20, 75
Blonchard Duval, Louis, capitaine de Languedoc	278
B'é Marquis, Le	23, 208
Bl'n, L'aide-chirurgien major, J.-B.	137, 289
Bolsb'bert, Charles Des Champs de	79
Boizard, Le garçon chirurgien	138
Bonne, Acte de sépulture du juge de	24
Boucher, Le Récollet Salvien	344

Bougainville, Louis-Antoine de.....	105
Braillard de la Madeleine, Le	28
Bréard, Jacques-Michel, Le contrôleur.....	20, 67
Brébeuf, Les écrits sur saint Jean de	175
Bresme, capitaine de Berry	144
Briand, La démission de Mgr.....	215
Brodeur, La famille	14
Cadet, Joseph	20, 82
Canadien ou Sené	303
Canon, Le capitaine	105, 288
Capucins au Canada, Les	7
Carillon, Les tués et blessés de.....	143
Carmélites au Canada, Les	38
Carmes déchaussés au Canada, Les	12
Carpentier, Le Récollet Etienne.....	344
Carpentier, Le Récollet Joseph.....	544
Cartes et Ordonnances	288
Castès, Léon de, officier de Languedoc.....	294
Céloron, Pierre-Joseph de	84
Centenaire, A propos d'un.....	57, 63
Champredon, capitaine de la Sarre	144
Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception, Les	7
Chanoinesses régulières des Cinq Plaies, Les	41
Charest, Les trois frères	149
Charest, Le duel fatal de Bien-Aimé	151
Charly, Jean-Baptiste-François	305
Charly, Les quatre soeurs	58
Châteauneuf, capitaine de Berry	144
Chaulnes, Le chevalier de	247
Chimiste, L'original	283
Chirurgiens militaires arrivés en 1755, Les	136
Chouagnen, Pour avoir pris part au siège de.....	158
Christian Brothers, Les	12
Cimetière des héros, Le	305
Cisterciennes au Canada, Les	42
Cisterciens de l'Immaculée Conception, Les	10
Clarisses, Les Soeurs	43
Claverie, Pierre	99
Clercs de Saint-Viateur au Canada, Les	4
Cliche, Le Récollet Dldace	345
Collet, Le Récollet Hippolyte	344
Congrégations de femmes au Canada, Les	33
Congrégation de Notre-Dame, Les Soeurs de la	35
Conil, L'aide chirurgien	137
Contrats de mariage de l'ancien régime, Les	33
Coroner, La première enquête du	52
Corpron, Jean	84
Cotton, Le Récollet Etienne.....	344
Comlanges, Le sieur de	63
Coulon de Villiers, Louis	84
Courville, Les malignités du sieur de.....	65, 97
Coussinets à billes, L'inventeur des	215
Crespel, Le Récollet Emmanuel	345
Dames Institutrices Catholiques, Les	38
Daneau de Muy, Jacques-Pierre	85
Daoust, Emilien	173
Daudin, Le lieutenant	142
Dazemard de Lusignan, Paul-Louis.....	118
Degeay, L'abbé Jacques	107

Derome, Les docteurs	89
Desaunier, Les Delles	72
Deschenaux, Joseph Brassard	20, 81
Dieskau, Le baron	78
Disparu, Un	154
Dominicaines Contemplatives, Les	48
Dominicaines de l'Enfant Jésus, Les	40
Dominicaines du Rosaire, Les	43
Dominicains au Canada, Les	5
Dominicains du Tiers-Ordre, Les	49
Donay, lieutenant de Berry	144
Doreil, Le commissaire	136
Douglass, Frs-Prospcr, officier de Languedoc	281
Drapeaux, Sous deux	349
Du Buron, Le Récollet Alexis Ferré	345
Du Calvet, Pierre	335
Ducoin, capitaine de Royal-Roussillon	144
Dumas, Jean-Daniel	83
Dumesnil, L'aide-major	143
Duquesne, Le gouverneur	78
Durand, Joseph, officier de la Reine	270
Du Verger, Le garçon chirurgien	138
Estèbe, Guillaume	20, 190
Eudistes au Canada, Les	7
Fayols	216
Ferté, Le sieur de la	158
Fidèles compagnes de Jésus, Les	39
Figuery, Etienne-Guillaume de	268
Filles de la Providence, Les	42
Filles de Saint-Joseph, Les Petites	37
Filles de Jésus, Les	43
Filles de la Sagesse, Les	39
Filles de la Charité du S. C. de Jésus, Les	46
Filles de Marie de l'Assomption, Les	48
Fils de Marie Immaculée au Canada, Les	12
Fleury Deschambault, Joseph	106
Fonbonne, M. de	159
Forcet, Le sieur de	158
Forget dit Dépatie, Le centenaire	57, 63
Franciscaines Missionnaires de Marie, Les	40
Franciscains au Canada, Les	7
Fraternité Sacerdotale, Les prêtres de la	10
Fréchette, La famille Louis	129
Frères de la Charité au Canada, Les	5
Frères de la Présentation, Les	8
Frères de l'Instruction Chrétienne, Les	4
Frères de Marie au Canada, Les	12
Frères de N. D. de la Miséricorde, Les	9
Frères de Saint-François Régis, Les	8
Frères de Saint-Gabriel, Les	6
Frères de Saint-Vincent de Paul, Les	6
Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada	3
Frères du Sacré-Coeur au Canada	5
Frères Franciscains de l'Expiation, Les	11
Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu	10
Frères Mineurs Conventuels, Les	10
Fréville, capitaine de Languedoc	144
Galissonnière, Le gouverneur de la	280
Gannes, Le chevalier de	323

Germain, François-Joseph, capitaine de la Reine.....	262
Girard, Arsène Gilbert.....	154
Grouvel, Martin.....	31
Guérin de La Tour, L'aide-major.....	137
Hémon à Chapleau, Louis.....	285
Henry, Le chirurgien Edme.....	299
Herbery, L'abbé Godefroy Théodore d'.....	318
Hervieux, Le sieur.....	198
Histoire et légende.....	96
Historien, L'évolution d'un.....	62
Hospitalières de Saint-Joseph, Les.....	35
Hughes, officier des troupes, Le sieur.....	243
Human, Le brigadier.....	302
Imbert, Jacques.....	111
Jacau de Fiedmont, Louis-Thomas.....	76
Jacquet, Le potier François.....	214
Jaunay, Le Père Pierre du.....	74
Jésuites au Canada, Les Pères.....	70
Jésuites morts à Québec, Les.....	306
Jobin fils, Charles.....	61
Jogues, Les écrits sur saint Isaac.....	180
Jolivet, L'abbé Louis.....	114
Joncaire, Philippe-Thomas de.....	69
Jonguère, Le gouverneur de la.....	75
Journée du 18 septembre 1759, La.....	242
Jurimeau, Michel Mongon de.....	297
Kalm, Le voyageur.....	323
Lacorne, Le Récollet Jean-Louis de.....	86
Lacorne de la Colombière, Antoine de.....	85
Lacorne de Saint-Luc.....	19
Lafus, Le Récollet Jean-Baptiste.....	344
Lalanne, Le sieur.....	298
Landriève.....	29
Langlais, L'ancêtre des Sérén dit.....	147
Langlois, Jacques, et Marie-Thérèse Lessard.....	119
Langy Montegron, Levraut de.....	101
La Parquière, Le mariage manqué de M. de.....	301
Laporte de Lalanne, Armand.....	52, 161
Larminat, Le chevalier.....	237
Launay, officier de Guyenne.....	159
Lefebvre dit Boulanger, D'où viennent les.....	51
Legardeur de Repentigny, Le chevalier.....	107
Legardeur de Saint-Pierre, Jacques.....	67
Leloutre, L'abbé Jean-Louis.....	66
Le Mercier, Le chevalier François.....	19, 109
Lemieux, Le garde-magasin.....	142, 248
Léry, Gaspard-Chs Chaussegros de.....	106
Lessard, Marie-Thérèse.....	119
Lestage, Le Récollet Gélasse de.....	141, 218
Leverrier, Louis.....	101
Lévis, Le chevalier de.....	109
Lezoult, Pierre, juge de Sorel.....	13
Libraires montréalais, Quelques.....	170
Lombard des Comblès.....	159
Longueuil, Le chevalier de.....	98
Lorimier, Claude-Nicolas-Guillaume de.....	103
Lothinière, M. de.....	19
Louches, Le Récollet Etienne de.....	344
Madefaine, Le Braillard de la.....	28
Magnan, héros de 1759, Michel.....	27

Maillard, L'abbé Pierre	112
Majestés, Laquelle des deux	217
Malartic officier de Béarn	159
Marchand, Le flibustier Louis	94, 126
Marianistes au Canada, Les	12, 209
Marillac, Charles-François Auger de	291
Marin de la Malgue, Pierre-Paul	68
Maristes au Canada, Les Frères	6
Maristes au Canada, Les Pères	10
Martel, écrivain principal	20, 83
Martel, J.-B.-Grégoire	83
Martel, Pierre-Michel	114
Martyrs Jésuites, Deux	174
Massé, L'aide-major	136
Maurin, François	20, 97
Mellis, Antoine	103
Mercier à Tourouvre, La visite d'Honoré	212
Millionnaires de 1759, Les	19
Mine de charbon à Québec, Une	317
Miniac, L'abbé Jean-Pierre de	97
Missionnaires de Saint-Joseph, Les Petites	49
Missionnaires du Sacré-Coeur, Les	7
Missions Etrangères, Les prêtres des	9
Monnerie, Le sieur de la	308
Monrepos, Jacques-Joseph de	103
Montcalm	110
Montcalm, Messager de	286
Montcalm, Ses officiers mariés au Canada	257, 289
Montfort au Canada, Les Pères de	6
Montigny, J.-B. Testard de	102
Montmagny, Personnages nés à Saint-Thomas de	139
Montreuil, Pierre-André	78
Morambert, Le sieur de	297
Moran, Le chevalier de	143
Noblesse au Canada avant 1760, La	16
Nom, un héritage, Le	145
Normandeau, Le Récollet Damien	345
Notaire prudent	60
Noyan, Pierre-Jacques Payen de	102
Oblates de Béthanie, Les	50
Oblates Franciscaines, Les	50
Oblates du S. C. et de M. I.	45
Oblats de Marie Immaculée au Canada	4
Officiers de Montcalm mariés au Canada, Les	257, 289
Ommen, Le brigadier	302
Ordonnances et Cartes	238
Ordres religieux au Canada, Les	3
Orgue de Barbarie, L'	117
Palmarolles, Bertrand, capitaine des Grenadiers	158
Paradis, Le capitaine	208
Parfourvu, Le chevalier	144, 295
Passionnistes, Les Pères	11
Patry, capitaine de Guyenne	144
Paulistes au Canada, Les	12
Payette, Charles	170
Pégn, Hughes	20, 80, 286
Pécaudy de Contrecoeur, Pierre	84
Peguihon, Le chevalier de	246
Pénissault, Louis	20, 92
Pères Blancs d'Afrique au Canada, Les	8

Pères Vincentiens, Les	11
Picquet, L'abbé François	69
Pillet, Le sieur	115
Pinsonnault, La femme du colon	134
Polemond, Le chirurgien-major	136, 210
Pons, lieutenant de Béarn	144
Pontbriand, Mgr de	114
Pontleroy, Nicolas Sarrebourg de	102
Porcheron dit Decombre, Charles	279
Portneuf, L'abbé Robineau de	108
Pouchot, Le sieur	99, 159
Prémontrés, Les Chanoines Réguliers	12
Prêtres de la Résurrection de N. S. J. C.	4
Prêtres des Sacrés Stigmates	11
Prêtres du Coeur de Jésus, Les	8
Québec, Lauzon, Lévis	148
Québec, Les Jésuites morts à	300
Québec, Une mine de charbon à	317
Questions	23, 30, 32, 64, 86, 128, 135, 207, 215, 219
Ramezay, J.-B.-Nicolas-Roch de	106
Rats, L'acheteur de	236
Récher, L'abbé Jean-Félix	115
Récollets, Les Frères	342
Récollets, Les Pères	3
Rédemptoristes au Canada, Les	5
Rédemptoristines au Canada, Les	45
Références biographiques canadiennes	220, 247
Religieuses de l'Enfant Jésus, Les	46
Religieuses de l'Enfant Jésus du Puy, Les	41
Religieuses de N. D. de Sion, Les	44
Religieuses de N. D. des Missions, Les	42
Religieuses de Saint-François d'Assise, Les	45
Religieuses du Sacré-Coeur de Jésus, Les	35
Remigny, Le sieur de	158
Repentigny, Mme (née Saint-Père)	202
Réponses	64, 152, 208, 216, 218
Revol, Le faux-saunier Pierre	193, 225
Rhéaume, Le capitaine de milice	64, 108
Ricard, L'aide-chirurgien	136
Rigaud, Pierre-François de	99
Roby, Etienne	172
Rochette, Robt-Alex.-Hilaire de la	110
Roubaud, Le Père	326
Rouer de Villeray, Augustin	77
Saint-Basile au Canada, Les prêtres de	5
Saint-Blin, Pierre Raimbault Duverger de	101
Sainte-Croix au Canada, Les Pères de	4
Sainte-Marie, Les prêtres de	10
Saint-Esprit au Canada, Les Pères du	8
Saint-Sacrement au Canada, Les Pères du	7
Saint-Sauveur, André Grasset de	74
Saint-Sauveur, M. de	20
Saint-Vincent, capitaine de Guyenne	144
Salésiens de dom Bosco	11
Salette, Les Missionnaires de la	12
Sanguinet, Les veuves des Patriotes	35
Sartines, La pension de M. de	25
Saurel, Le seigneur Pierre de	13

Savournin, Le sieur de	158
Senezergues, Le sieur de	158
Servantes de Jésus-Marie, Les	41
Servantes de Notre-Dame, Les	48
Servantes du Saint-Coeur de Marie, Les	41
Servantes du Très Saint Sacrement, Les	43
Servites de Marie au Canada, Les	9
Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang, Les	37
Soeurs Antoniennes de Marie, Les	44
Soeurs Blanches d'Afrique, Les	44
Soeurs Compassionnistes Servantes de Marie	49
Soeurs de Charité de la Providence, Les	35, 37
Soeurs de Jésus-Marie, Les	37
Soeurs de la Charité (Soeurs Grises), Les	35
Soeurs de la Charité de Nicolet, Les	40
Soeurs de la Charité de N. D. d'Evron	46
Soeurs de la Charité de Québec, Les	36
Soeurs de la Charité de Saint-Jean, Les	37
Soeurs de la Charité de Saint-Louis, Les	44
Soeurs de la Charité d'Halifax, Les	38
Soeurs de la Congrégation de Saint-Joseph, Les	36
Soeurs de la Présentation, Les	36
Soeurs de la Sainte-Famille, Les Petites	39
Soeurs de l'Assomption, Les	37
Soeurs de l'Assomption, Les Petites	50
Soeurs de l'Espérance, Les	42
Soeurs de l'Institut Jeanne d'Arc, Les	47
Soeurs de Marie Réparatrice, Les	46
Soeurs de Miséricorde, Les	56
Soeurs de Notre-Dame, Les	48
Soeurs de N. D. de Chambrière, Les	47
Soeurs de N. D. de Charité du Refuge, Les	38
Soeurs de Notre-Dame de la Croix, Les	45
Soeurs de N. D. du Bon Conseil, Les	41, 48
Soeurs de N. D. du Sacré-Coeur, Les	48
Soeurs de Saint-André, Les	50
Soeurs de Sainte-Anne, Les	36
Soeurs de Sainte-Chrétienne, Les	47
Soeurs de Sainte-Croix et des Sept Douleurs, Les	35
Soeurs de Sainte Jeanne d'Arc, Les	47
Soeurs de Sainte-Marie, Les	39
Soeurs de Sainte-Marie de la Présentation, Les	48
Soeurs de Sainte-Marthe d'Antigonish, Les	42
Soeurs de Sainte-Marthe de Saint-Hyacinthe, Les	39
Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, Les	39
Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, Les	44
Soeurs de Saint-Paul de Chartres	50
Soeurs des Coeurs Sacrés de Jésus et de Marie, Les	47
Soeurs des Ecoles de Notre-Dame, Les	38
Soeurs des Sacrés Coeurs et de l'Adoration Perpétuelle, Les	50
Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie, Les	45
Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Les	35
Soeurs de Service, Les	48
Soeurs des Pauvres, Les Petites	40
Soeurs du Bon Pasteur d'Angers, Les	35
Soeurs du Bon Pasteur de Québec, Les	36
Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus, Les	43
Soeurs du Saint-Rosaire, Les	38
Soeurs du Perpétuel Secours, Les	41
Soeurs Franciscaines de l'Expiation, Les	49

Soeurs Franciscaines de l'É. C.	50, 209
Soeurs Franciscaines de Marie, Les Petites	40
Soeurs Franciscaines de Sainte-Elisabeth, Les	46
Soeurs Grises de la Croix, Les	35
Soeurs Grises de l'Immaculée Conception, Les	49
Soeurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, Les	42
Soeurs Missionnaires de N. D. des Anges, Les	47
Soeurs Missionnaires du Christ-Roi, Les	49
Soldats de Montcalm, Le mariage des	261
Sorel, Le tribunal seigneurial de	13
Sulpiciens au Canada, Les	3, 115
Synagogue à Montréal, La première	60, 155
Taché, Jean-Paschal	46
Tissus d'autrefois, Les	51
Tonnellerie, La	87
Tournois, Le Père Jésuites J. B.	72
Tribunal d'exception, Un	21
Tribunal seigneurial de Sorel, Le	13
Trinitaires au Canada, Les	9
Trappistes au Canada, Les	5
Trappistines au Canada, Les	42
Tremais, Querdisien	113
Troupes de la marine et troupes régulières	257
Ursulines au Canada, Les	35
Valois, Joseph-Moïse	171
Varin, François-Victor	20, 82
Vassal de Monviel, Germain	274
Vassan, Jean-François de	69
Vaudreuil, Le gouverneur de	19, 79, 111
Vauquelin, Jean	105
Vérandrye, Pierre Gaultier de Varennes de la	67
Vergor, Louis Du Pont du Chambon de	76
Villers, Le sieur	20, 100
Visitandines, Les Soeurs	46
Voyer, Le testament du curé	352
Wabasso, A propos de la	160
Whitehead, C. R.	160
York à Villa-Maria, Le duc d'	26

Siège du Gouvernement du Canada, pendant plusieurs années, avant 1867

1608 Q U E B E C 1945

CAPITALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

La seule ville ceinturée de murs en Amérique, Québec compte maints endroits où se sont déroulés presque tous les événements importants de l'histoire du Canada, pendant des siècles, comme l'attestent de nombreux monuments et des plaques commémoratives.

D'une beauté pittoresque incomparable, notre ville a les traits distinctifs des antiques cités normandes. Du haut de son promontoire et du Parc des Champs de Batailles Nationaux, une vue panoramique unique au monde provoque l'admiration des visiteurs émerveillés.

Québec est aussi un centre industriel remarquable et un port de mer national ouvert à la navigation durant huit mois de l'année.

CONSEIL DE VILLE DE 1944-47

Son Honneur le Maire: M. Lucien BORNE, Président du Comité Administratif. — Leader du Conseil: M. l'échevin A. BOUTET.

Membres du Comité Administratif: MM. les échevins l'Hon. P. BERTRAND, C.L., F. DINAN, J. MATTE, A. NOREAU, A. POULIN et E.-A. TREMBLAY. Autres membres du Conseil: MM. les échevins L.-P. BÉGIN, L.-E. CARON, A. DROLET, H. GAGNON, P. GARNEAU, J.-L.-A. MICHAUD.

Sans soubresauts et sans entreprises hardies, la ville de Québec progresse à un rythme mesuré et constant.